

Compte-rendu de la réunion sur le cadre européen de références et le port-folio

INTRODUCTION:

L'évolution de l'enseignement des langues n'est pas due à l'apparition d'un nouvel outil mais à trois facteurs:

- l'enrichissement de la réflexion collective sur les besoins et les urgences
- la prise de conscience rapide dans la société de l'urgence de trouver des réponses aux questions linguistiques (le besoin du multilinguisme, faire le point sur les compétences réelles en langues[au moins deux], les langues vues comme l'enjeu de la réussite)
- la coïncidence historique entre les besoins et l'apparition d'un outil = Apprendre, enseigner, évaluer.

Le Cadre Européen de Référence (CECR) ne vient pas de l'Union Européenne mais du Conseil de l'Europe de Strasbourg. Son objet est de promouvoir la paix et la compréhension entre les peuples (par le dialogue). Il a donc un rôle géopolitique.

Le Conseil de l'Europe, c'est 46 pays (sauf la Biélorussie)

Le port-folio a été adopté (après élaboration par plusieurs pays) en 2001. Il est proposé à tous les Etats, qui ensuite décident souverainement de l'adopter ou non.

Pour plus d'informations :

Conseil de l'Europe: division des politiques linguistiques à Strasbourg

www.coe.int/lang/fr

Centre Européen pour les Langues Vivantes à Graz

www.ecml.at (travaux accessibles gratuitement sur le site)

I/ Le CECR:

a) définition:

- c'est un outil descriptif et non normatif. Il permet à chacun de décrire ce qu'il fait, les compétences acquises. En aucun cas il ne dit comment on doit faire.

- c'est un outil prenant en compte la diversité des situations d'apprentissage (adulte, enfant, système scolaire ou non.) C'est pour cette raison que l'objectif culturel est absent du CECR, car il est le propre du système éducatif scolaire.

- c'est un outil en faveur du plurilinguisme : la diversité linguistique et culturelle est à la clef de la paix en Europe. Chaque citoyen doit être plurilingue.

La conception du plurilinguisme du Conseil de l'Europe est différente de la conception communément répandue et qui consiste à dire que c'est "parler plusieurs langues". Pour le Conseil de l'Europe, il s'agit d'établir un répertoire de savoir-faire dans plusieurs langues pour répondre de façon adéquate à différents types de situations. Par conséquent, il est possible d'avoir des niveaux différents pour une même compétence dans plusieurs langues, ou des niveaux différents dans une même langue mais pour différentes compétences.

remarque: pour bon nombre de personnes, le multilinguisme (= plusieurs langues parlées dans une même zone) est différent du plurilinguisme (= plusieurs langues parlées par un même individu). Pour le Conseil de l'Europe, le multilinguisme recouvre toutes ces notions à la fois.

- c'est un outil transversal à toutes les langues. Par conséquent, on n'y trouve pas les contenus linguistiques. Les différents pays travaillent actuellement sur les contenus spécifiques à chaque langue. Pour connaître les responsables des contenus d'enseignement pour chaque langue, consulter les sites cités précédemment dans l'introduction. Les contenus sont déjà mis au point pour l'allemand et pour le français; les autres sont en cours de réalisation.

- c'est un outil favorisant la transparence et la comparabilité. (= réponse à la question : "qu'est-ce qu'on fait?")

La transparence est assurée par l'échelle des niveaux du CECR:

A1	A2	Niveau élémentaire
B1	B2	Niveau indépendant
C1	C2	Niveau expérimenté

Ces niveaux offrent de balises. De plus, l'échelle des niveaux dégage de l'illusion d'accéder à la compétence du locuteur natif.

b) objectif:

Le projet est d'amener les élèves à un niveau satisfaisant pour s'adapter aux situations de communication. D'autre part, il faut "casser" l'évaluation négative d'aujourd'hui, au profit du: "de quoi l'élève est-il capable?", à cause du côté affectif de l'acquisition langagière.

Mais un problème se pose: que signifie "avoir le niveau A1, A2, B1, B2, ..."? Il faut OUBLIER cette question au niveau pédagogique. Les statistiques montrent que personne n'a les mêmes compétences selon les activités langagières.

On retiendra donc 4 familles d'activités:

- expression orale: - en interaction
- en continu
- expression écrite
- compréhension orale
- compréhension écrite

Attention: il faut apprendre à distinguer un niveau de ce qui le précède et de ce qui le suit, mais la frontière est floue par nature.

ex: compréhension écrite: B1 = compréhension du narratif
 B2 = compréhension de l'argumentatif

Expression écrite: A2 = juxtaposition de phrases sans connecteurs
 B1 = utilisation des connecteurs

c) l'évaluation positive:

Observons l'échelle des niveaux et des compétences. Niveau A2 = "communiquer lors de tâches simples et habituelles".

Il faut en déduire qu'une langue ne peut s'apprendre qu'à travers des actions. L'élève acquiert donc des

compétences à travers des actions qu'il réalise.

L'évaluation ne peut évaluer qu'une acquisition. Elle exclue donc le bachotage, et vise une progression dans la grille des compétences. Il ne s'agit pas d'évaluer des performances.

d) les compétences:

Il faut distinguer:

- la compétence générale individuelle
C'est l'attitude individuelle par rapport à une langue
- la compétence communicative
C'est la compétence grammaticale, phonologique, socio-linguistique
- la compétence pragmatique
C'est la façon d'organiser le discours
- la compétence fonctionnelle
- la compétence interactionnelle

Développer les savoirs et les savoir-faire n'est possible que dans des activités langagières. D'autre part, l'activité langagière ne peut mobiliser l'apprenant que si elle a un sens pour l'apprenant (= investissement de l'affectif).

la notion de "tâche": il y a deux conditions pour que l'enseignement soit une tâche:

- le sens est premier, pas la forme
- tout ce que nous demandons aux élèves débouche sur un résultat identifiable:

production écrite, texte collectif...

la notion de "stratégie": il faut donner aux élèves des stratégies pour acquérir des compétences.
ex: comment faire pour comprendre un texte inconnu?

la notion de "calibrage": comment s'assurer de l'adéquation des niveaux selon les régions, construire des outils correspondant aux niveaux?

Il existe un manuel disponible sur le site du Conseil de l'Europe pour vérifier qu'on est bien dans le CECR. D'autre part un enregistrement est en cours de réalisation (DVD + CD-ROM) et disponible sur simple demande sur:

corinne.colin@coe.int

Conseil: faire le détour par une autre langue avant de se lancer dans sa langue d'enseignement. Les échelles sont construites à partir de l'examen du parcours d'un individu dans l'apprentissage d'une langue.

II/ Le port-folio:

C' EST LA PROPRIETE DE L'ELEVE.

C'est un outil conçu pour l'apprenant. Il adopte la même démarche que le CECR mais concrétisée pour un élève.

Il permet donc:

- la transparence des qualifications (grille du CECR)
- l'évaluation positive
- l'approche actionnelle ("je peux..., je fais.....")
- de considérer l'apprenant comme un acteur social (avec ses expériences personnelles)
- le plurilinguisme
- le développement de l'autonomie (continuer à apprendre des langues même après la scolarisation, s'auto évaluer, réfléchir sur l'apprentissage).

a) l'enjeu pédagogique:

ex: réaliser un courrier pour renseigner sur un job d'été.

L'élève valide dans son port-folio "je sais rédiger une lettre". Mais le niveau de langue n'est pas pris en compte!

Il faut un regard sur l'aspect qualitatif, ce dont l'élève n'est pas capable. Il faut donc un dialogue prof/élève pour aider l'apprenant sur l'aspect qualitatif.

Le port-folio lycée est en cours de réélaboration complète, et sera présenté au Conseil de l'Europe en novembre 2006. Il sera donc disponible en fin d'année. Dans cette nouvelle version du PF seront inclus les critères qualitatifs.

Remarque: il n'existe pas de PF unique.

b) situations pédagogiques:

- Il n'est pas nécessaire d'attendre la parution de manuels qui seraient en adéquation avec le PF et donc le CECR. Il est facile de se créer ses propres outils à partir de manuels existants, en changeant simplement quelques consignes. Il ne faut jamais perdre de vue les questions suivantes:

- quelle est la tâche?
- quelle est l'activité langagière?
- Quelles compétences sont ciblées?

- Il faut construire une progression. L'élève doit participer à la construction cohérente d'une progression dans les compétences.

Il ne faut pas hésiter à créer des niveaux intermédiaires pour passer progressivement de A2 à B1, etc...

c) construction des évaluations:

Elle implique de décortiquer les grilles d'évaluation du CECR.

Il faut tenir compte des performances exigées dans la réalisation des tâches pour définir quels types de consignes sont à poser.

Il ne faut pas hésiter à adapter la grille d'évaluation aux élèves. Ex: placer le niveau de compréhension en B1 mais le niveau d'expression en A2.

III/ Quels sont nos besoins ?

- continuité dans les apprentissages
- lien entre la parole et l'action
- donner plus de sens à l'apprentissage des langues
- prise en compte des diverses activités langagières (dans les épreuves du baccalauréat par exemple)
- identification d'étapes dans le cursus en langues
- émergence d'une didactique des langues
- définir des objectifs compréhensibles par tous et observables.